



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 138<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Conseil directeur  
Point 14  
Assemblée  
Point 8

CL/202/14-P.2.Am.6  
A/138/8-P.2.Am.6  
9 février 2018

## Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

*Sous-amendements présentés par la délégation du Portugal  
dans les délais statutaires aux sous-amendements présentés par  
la délégation de la Fédération de Russie*

*Modifier les sous-amendements comme suit<sup>1</sup> :*

### ARTICLE 2 (Statuts)

2. Les langues officielles de l'Organisation sont l'anglais **et** le français. **Les langues de travail de l'Organisation sont l'arabe, le chinois, le portugais, le russe et l'espagnol-et-le-portugais.**

### Commentaire :

Le portugais est la langue la plus parlée dans l'hémisphère sud et il est parlé par neuf Etats membres des Nations Unies et Parlements membres de l'Union interparlementaire.

Depuis 2014, les Parlements du Portugal et des autres pays de langue portugaise – Angola, Brésil, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste - assument les coûts de l'interprétation en portugais aux Assemblées. Ainsi, les Assemblées sont devenues plus participatives et permettent à ces pays d'intervenir davantage.

L'inclusion de la langue portugaise était l'un des engagements de la Présidente, élue avec 80 pour cent des voix à Saint-Pétersbourg, pour rendre l'Organisation plus inclusive.

### ARTICLE 37 (Règlement de l'Assemblée)

Le Secrétariat de l'UIP reçoit tous les documents, rapports ou projets de résolution, et les distribue, de même que les comptes rendus analytiques de séances **en anglais et en français** et assure l'interprétation simultanée des débats dans **ces deux langues, ainsi qu'en arabe, chinois, portugais, russe et espagnol** toutes les langues officielles de l'Organisation mentionnées à l'Article 2.2 des Statuts.

<sup>1</sup> Le texte mis en évidence en gris représente les propositions de sous-amendements.

#### **ARTICLE 43 (Règlement du Conseil directeur)**

1. Le Secrétariat de l'UIP reçoit tous les documents, rapports ou projets de résolution, et les distribue **en anglais et en français** et assure l'interprétation simultanée des débats dans **ces deux langues, ainsi qu'en arabe, chinois, portugais, russe et espagnol** toutes les langues officielles mentionnées à l'Article 2.2 des Statuts.

#### **ARTICLE 15 (Règlement du Comité exécutif)**

1. Le Secrétariat de l'UIP reçoit ou établit tous les documents nécessaires aux délibérations du Comité et les distribue aux membres de celui-ci **en anglais et en français** et assure l'interprétation simultanée des débats dans **ces deux langues, ainsi qu'en arabe, chinois, portugais, russe et espagnol** toutes les langues officielles de l'Organisation mentionnées à l'Article 2.2 des Statuts.

#### **ARTICLE 7 (Mandat du Sous-Comité des finances)**

1. Le Secrétariat de l'UIP assure l'appui administratif et le secrétariat du Sous-Comité en tant que de besoin. Il assure l'interprétation simultanée **en anglais et en français, ainsi qu'en arabe, chinois, portugais, russe et espagnol, si demande lui en est faite** dans toutes les langues officielles mentionnées à l'Article 2.2 des Statuts.

#### **ARTICLE 42 (Règlement des Commissions permanentes)**

1. Le Secrétariat de l'UIP reçoit les documents, rapports ou projets de résolutions, et les distribue **en anglais et en français. Il** et assure l'interprétation simultanée des débats dans **ces deux langues, ainsi qu'en arabe, chinois, portugais, russe et espagnol** toutes les langues officielles mentionnées à l'Article 2.2 des Statuts.

#### **ARTICLE 15 (Règlement du Bureau des femmes parlementaires)**

2. Il assure l'interprétation simultanée des débats dans ces deux langues ainsi qu'en arabe, **chinois, portugais, russe** et en espagnol.